

BUDGET 2021 – COMMUNE D'ALLIGNY-EN-MORVAN

Budget principal

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des locations (location de la salle polyvalente, loyers des logements communaux,...) des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des ventes de concessions au cimetière, des taxes d'affouage ... et du résultat reporté de l'année précédente (soit 490 556,11 €).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à 920 558,11€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services payées et les subventions versées aux associations.

Les salaires et charges représentent 202 561,00€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue d'une part l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau soit, pour 2021, un montant de 284 810,50€ et d'autre part les dépenses imprévues soit pour cette année 37 638,60€. Le total des dépenses, y compris les 284 810,50€, représente 920 558,11€.

Le budget de fonctionnement est donc équilibré à 920 558,11€ en dépenses et en recettes.

Les recettes de fonctionnement des communes sont incertaines aussi le choix a été fait de minimiser le montant des dotations attendues.

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	168 171,00 €	002 Résultat	490 556,11 €
Chapitre 012 Charges de personnel	202 561,00 €	Chapitre 013 Rembt supplémt familial, CPAM	850,00 €
Budgets annexes, Indemnités élus, subventions (65)	133 266,01 €	Chapitre 70 Affouages, concessions cimetière	7 921,00 €
Charges financières (66)	50,00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	149 100,00 €
Dépenses imprévues (022)	37 638,60 €	Chapitre 74 Dotations	248 931,00 €
Virement à la section investissement (023)	284 810,50 €	Chapitre 75 - Loyers	15 700,00 €
Reversement impôts (73923)	94 061,00 €	7788 Produits exceptionnels Remb Assurance	7 500,00€
TOTAL DEPENSES	920 558,11 €	TOTAL RECETTES	920 558,11 €

37 638,60 € ont été placés en dépenses imprévues pour pallier les éventuels travaux ou achats à effectuer au cours de l'année.

Les subventions, participations et cotisations comprises dans le chapitre 65 en dépense s'élèvent à 71 260,00€ et sont constituées des participations à différentes associations (élus ruraux, élus de la montagne ...) qui apportent une aide précieuse aux petites communes en défendant leurs intérêts au niveau national, au SIEEEN qui s'occupe notamment de l'éclairage public, au PNRM, au SIRP (33 000,00€ pour les écoles), au Service Départemental d'Incendie et de Secours et aux associations communales qui en font la demande (Comité des fêtes, bibliothèque, Lai Vie Haute ...)

La section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

Les dépenses d'investissement : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les recettes d'investissement : constituées du FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés 2 ans auparavant) et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives au projet de la Maison des Générations ou bien à l'adressage...).

Investissement

Dépenses		Recettes	
Résultat (001)		001 Résultat	224 975,22€
		FCTVA (10222)	7 734,00 €
(16) Emprunts, cautions	9 000,00 €	13 Subventions	566 285,00 €
20	1 451 825,65 €	16 Cautions et emprunt	300 400,00 €
21			
23		Autofinancement (021)	284 810,50 €
(022) Dépenses imprévues	108 858,60€	1068 Excédent	185 479,53 €
(041) Intégration étude Maison des Générations	7 020,00€	(040) Intégration étude Maison des Générations	7 020,00€
TOTAL DEPENSES	1 576 704,25 €	TOTAL RECETTES	1 576 704,25 €

Le budget est équilibré en investissement à 1 576 704,25€ en dépenses et en recettes.

Des programmes de travaux et d'achats ont été établis pour l'année 2021.

Le montant prévisionnel total est de 1 451 825,65€ en dépenses (dont 1 149 827,65€ pour la Maison des Générations).

BUDGET 2021 – COMMUNE D'ALLIGNY-EN-MORVAN

Budget annexe Gîte d'étape

La section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	13 999,00 €	002 Résultat	11 068,25 €
Chapitre 012 Charges de personnel	16 367,00 €	Chapitre 013 Rembt assurance personnel, CPAM	0 €
(66) Charges financières	0 €	74 - Subvention d'équilibre du budget principal	11 997,75 €
65 Rbt acomptes annulation (Covid 19)	200,00 €	73 Taxe de séjour	500,00 €
(022) Dépenses imprévues		75 Locations	8 000,00 €
(023) Virement à la section investissement	1 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	31 566,00 €	TOTAL RECETTES	31 566,00 €

Le gîte communal a besoin de 11 997,75 € du budget principal pour équilibrer ses comptes. Bien que l'emprunt soit terminé cette subvention est nécessaire suite aux annulations dues au Covid 19.

La section d'investissement

Dépenses		Recettes	
001 Résultat	0,00 €	001 Résultat	
(16) Emprunts	0,00 €	1068 Affectation du résultat	0,00 €
20, 21, 23	1 000,00 €	(021) Autofinancement	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES	1 000,00 €	TOTAL RECETTES	1 000,00 €

De petits programmes d'investissement d'un total de 1 000€ sont prévus, il s'agit de commencer à prévoir le changement de la literie et d'acquérir quelques meubles.

Budget CCAS

Le budget du CCAS s'élève à 3 500,00€ en dépenses et en recettes.

La recette est constituée d'une subvention communale de 2 074,26€ et d'un excédent reporté de 1 425,74€. La dépense est constituée de l'achat de colis de Noël pour les personnes de 78 ans et plus pour un montant de 3 100,00€ et de dons ou secours imprévus pour un montant de 400,00€.

BUDGET 2021 – COMMUNE D'ALLIGNY-EN-MORVAN

Budget annexe Assainissement

La section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	13 798,00 €	002 Résultat	9 929,32 €
66 Charges financières	0 €	Chapitre 70 Taxes et redevances	8 400,00€
67 Titres annulés	200,00€	Subvention d'équilibre du budget principal	0 €
042 - Amortissements	12 172,00€		
022 Dépenses imprévues	494,32€	77 (042) Amortissements	8 832,00 €
(023) Virement à la section investissement	0,00 €		
706129 Rembt redevance Agence de l'eau (014)	497,00		
TOTAL DEPENSES	27 161,32 €	TOTAL RECETTES	27 161,32 €

En 2021, comme en 2020, il ne sera pas nécessaire d'abonder le budget assainissement.

La section d'investissement

Dépenses		Recettes	
001 - Résultat	€	001 Résultat	10 195,39€
16- Emprunts	0 €	13 Subventions	
20, 21, 23	16 500,00€	(021) Autofinancement	€
		1068 Affectation du résultat	
020- Dépenses imprévues	1 035,39€	(040) Amortissement	12 172,00 €
(040) Amortissement	8 832,00 €	FCTVA	4 000,00 €
TOTAL DEPENSES	26 367,39 €	TOTAL RECETTES	26 367,39 €